Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-330355751-20240226-DELIB09-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2024

Publication : 27/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation







CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FEVRIER 2024

Délibération n° CA 09/2024

Portant sur le rapport relatif à la convention d'assistance juridique avec la SELARLU LUISI Avocat dans le cadre des contentieux sociaux de l'Office des Transports de la Corse

Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse s'est réuni le 26 février 2024 à 10h00 sous la présidence de Madame Flora Mattei, Conseillère Exécutive, Présidente de l'Office des Transports de la Corse, par visioconférence via Teams.

Membres présents :

Mme MATTEI Flora Mme ANTONINI Danielle M. CASTELLI Antoine M. DE PERETTI Nicolas

M. GIOVANNANGELI Dominique

Mme LEBOMIN Vanina M. LECCIA Jean-Baptiste Mme MARCHETTI Sandra

Mme NICOLAI MARCELLINI Marie-Désirée

M. PANZANI Jean-Paul Mme PIETRI Véronique M. SAVELLI Jean-Michel M. SAVELLI Joseph M. TROJANI Paul M. VALDRIGHI Hervé

Mme TIBERI Julia

M. VANNI Hyacinthe

Conseillère Exécutive, Présidente de l'OTC

Conseillère de l'Assemblée de Corse

Représentant le syndicat CGC Représentant le syndicat CFDT Représentant l'URAF de Corse Conseillère de l'Assemblée de Corse

Représentant le syndicat FO

Conseillère de l'Assemblée de Corse

Représentant le syndicat STC

Conseiller de l'Assemblée de Corse Conseillère de l'Assemblée de Corse Conseiller de l'Assemblée de Corse Conseiller de l'Assemblée de Corse Représentant la CCI de la Haute Corse Conseiller de l'Assemblée de Corse

Membres ayant donnés pouvoir :

M. ACQUAVIVA Jean-Félix Mme BASTIANI Angèle M. BENZONI Joseph M. BICCHIERAY Didier M. BRADESI Laurent M. LUCCIONI Don Joseph Mme MAUPERTUIS Marie-Antoinette M. QUASTANA Paul

Conseiller de l'Assemblée de Corse Présidente de l'ATC Représentant la CCI de la Corse du Sud Conseiller de l'Assemblée de Corse Représentant le syndicat Strada Corsa Conseiller de l'Assemblée de Corse Présidente de l'Assemblée de Corse Conseiller de l'Assemblée de Corse Conseiller de l'Assemblée de Corse Conseiller de l'Assemblée de Corse

Membres absents ou excusés :

M. ARRIGHI Pierre
M. BINDINELLI Jacques
Mme BOZZI Valérie
Mme FERRI Evelyne
M. MELA Georges
M. MIAS Patrick
M. VENTURI Jean-Marc

Représentant la Chambre d'Agriculture 2A Représentant le syndicat SPTC Conseillère de l'Assemblée de Corse Représentant le syndicat CGT Conseiller de l'Assemblée de Corse Représentant la CRMA de Corse Représentant la Chambre d'Agriculture 2B

Membre de plein droit :

M. Amaury De Saint-Quentin, Préfet de Région, Préfet de la Corse du Sud, représenté par M. Alexandre LALLEMENT, chargé de mission mobilités-énergie au Secrétariat Général pour les Affaires de Corse.

Membres avec voix consultative :

M. SANTONI Jean-François Mme STAEBLER Martine Directeur Général de l'OTC Payeur de Corse

Assiste de plein droit à la réunion du Conseil d'Administration :

M. GRASSI Andria représentant le Directeur Général des Services de la Collectivité de Corse au titre de la Tutelle

Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse

- Vu le code général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.4421-1 à L.4426-1,
- **Vu** la délibération n° 92/21 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mai 1992 portant adoption des statuts de l'Office des Transports de la Corse,
- Vu la délibération n° 95/03 AC de l'Assemblée de Corse du 9 février 1995 portant modification des statuts de l'Office des Transports de la Corse,
- Vu la délibération n° 02/427 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2002 relative aux agences et offices de la Collectivité Territoriale de Corse et portant modification des statuts de ces établissements publics,
- Vu la délibération n° 21/117 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} Juillet 2021 portant élection du Président du Conseil Exécutif de Corse et des Conseillers Exécutifs,
- Vu l'arrêté n° 21/005 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse du 6 Juillet 2021 portant désignation de Madame Flora MATTEI, Présidente de l'Office des Transports de la Corse,
- Vu la délibération n° 21/129 AC de l'Assemblée de Corse du 22 Juillet 2021, portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des organismes divers,
- Vu l'arrêté n° 21/177 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 14 Septembre 2021 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,
- Vu l'arrêté n° 22/092 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 15 Mars 2022 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,
- Vu l'arrêté n° 22/972 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 6 Décembre 2022 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,

- Vu l'arrêté n° 23/031 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 7
 Février 2023 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,
- Vu l'arrêté n° 23/556 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 7
 Septembre 2023 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,
- Vu l'arrêté n° 23/824 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 21 Novembre 2023 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,
- Vu les demandes de Mesdames VESPERINI, LOPES, GABRIELLI, MARIANI introduites devant le conseil des Prud'hommes d'Ajaccio en date du 9 Avril 2015,
- **Vu** le jugement du 4 juin 2019 du conseil des Prud'hommes d'Ajaccio concernant les quatre salariés,
- **Vu** l'arrêt du 22 décembre 2021 rendu par la Cour d'appel de Bastia (chambre sociale).
- Vu l'arrêt de renvoi du 8 novembre 2023 rendu par la Cour de Cassation (Chambre sociale).
- Vu le rapport relatif à la convention d'assistance juridique avec la SELARLU LUISI Avocat dans le cadre des contentieux sociaux de l'Office des Transports de la Corse.

Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse, Après en avoir délibéré.

ARTICLE 1er:

Approuve le rapport relatif à la convention d'assistance juridique avec la SELARLU LUISI Avocat dans le cadre des contentieux sociaux de l'Office des Transports de la Corse

Nombre total de membres du conseil d'administration : 32

Nombre de membres du conseil d'administration présents ou représentés : 25

Nombre de voix pour : 18 Nombre de voix contre : 1 Nombre d'abstentions : 0

Nombre de non-participations : 6

ARTICLE 2:

Approuve la signature par le Directeur Général d'une convention d'assistance juridique avec la SELARLU LUISI Avocat dans le cadre des contentieux sociaux de l'Office des Transports de la Corse.

ARTICLE 2:

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'Office des Transports de la Corse ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Fait à Ajaccio, le 26 février 2024

Flora MATTEI